

# Erasmus+ et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP)



Erasmus+

Erasmus+ est le programme de l'Union Européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Tous les ans, de nouveaux projets sont sélectionnés à la suite d'un appel à propositions. L'appel à proposition de 2019 a été publié le 24 octobre 2018, avec des délais fixés en 2019. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) et les individus des pays ACP peuvent participer aux quatre volets du programme décrits dans cette brochure.

## **Mobilité: Les programmes conjoints de master et de mobilité de courte durée accordent des bourses permettant aux étudiants et aux membres du personnel des pays ACP de venir en Europe.**

### **Programme conjoint de Master Erasmus Mundus**

Les Etablissements d'enseignement supérieur (EES) des pays ACP peuvent faire partie d'un consortium offrant un programme conjoint de master Erasmus Mundus (EMJMD). Les EES des pays du Programme Erasmus+ (en Europe) soumettent une demande conjointe au nom du consortium dont les EES des pays ACP peuvent être partenaires. D'autres organisations (entreprises, organismes publics, ONG, instituts de recherche, ...) des pays du programme ou des pays partenaires peuvent également participer en tant que partenaires ou partenaires associés.

Le programme offre des bourses d'études complètes couvrant le voyage, les frais de scolarité ainsi que les frais de subsistance. Pendant deux ans, les étudiants Erasmus Mundus suivent leur cursus dans au moins deux pays différents. Au terme du programme, ils reçoivent un diplôme conjoint, double ou multiple en fonction du nombre d'établissements dans lesquels ils ont étudié.

Les étudiants postulent directement au programme de leur choix. La plupart des consortiums lancent leur recrutement d'étudiants entre octobre et janvier pour des cours commençant l'année scolaire suivante. Pour de plus amples renseignements sur les cours, les procédures de candidature et les processus de sélection, les étudiants, chercheurs et assistants intéressés peuvent contacter l'institution concernée. La liste des programmes conjoints de master pour la prochaine année académique (2019-2020) est indiquée dans le catalogue accessible au lien suivant: [https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/library/emjmd-catalogue\\_en](https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/library/emjmd-catalogue_en)

Pour plus d'informations, consultez notre site web: [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/three-key-actions/key-action-1/erasmus-mundus-jmd\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/three-key-actions/key-action-1/erasmus-mundus-jmd_fr)

Ou consultez les pages 95 à 104 du Guide du programme Erasmus +: [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019_fr.pdf)

**Date limite de dépôt des candidatures: 14 février 2019**

### **Projets de mobilité avec des EES européens**

L'action de mobilité internationale de crédit (ICM) étend le programme Erasmus aux pays partenaires non membres de l'UE, en finançant la mobilité à court terme des étudiants, enseignants ou du personnel vers et depuis un établissement situé en Europe.

Les étudiants viennent dans l'établissement d'accueil pendant une période allant de 3-12 mois, obtenant des «crédits » qui sont ensuite reconnus dans l'établissement d'origine dans le cadre de leurs études. L'action ICM finance

également la mobilité des enseignants et du personnel pendant une période allant de 5 à 60 jours.

Cette action est décentralisée et gérée par le réseau des agences nationales Erasmus+ situées dans les pays programmes. Les EES des pays ACP doivent contacter leurs homologues dans les pays programmes afin que ces derniers soumettent un projet au nom des deux institutions. Si le projet est sélectionné, les deux établissements signent un accord interinstitutionnel pour commencer la mobilité en septembre.

Pour plus d'informations, consultez notre site Web:

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/three-key-actions/key-action-1/mobility-higher-education-students-staff\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/three-key-actions/key-action-1/mobility-higher-education-students-staff_fr)

Ou voir les pages 35 à 56 du Guide du programme Erasmus+:

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019_fr.pdf)

**Date limite: 5 février 2019**

**Coopération: le renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur et la jeunesse, et la promotion de l'excellence dans les études de l'UE offrent les EES et les associations de jeunesse des pays ACP la possibilité de coopérer avec leurs pairs en Europe**

#### Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur

Les EES des pays ACP peuvent participer à des projets de renforcement des capacités en partenariat avec les EES d'Europe. Ces projets peuvent être des:

- Projets conjoints: aider les EES des pays ACP à développer, moderniser et diffuser des nouveaux programmes d'études et méthodes d'enseignement; renforcer les mécanismes d'assurance qualité et la gouvernance des EES.
- Projets structurels: améliorer la qualité des EES et réformer les systèmes éducatifs dans les pays ACP; promouvoir la coopération régionale et développer la convergence avec les standards internationaux dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Les projets peuvent être soumis soit par un EES dans le pays ACP, soit par un EES en Europe. Des partenaires non académiques peuvent également être partie prenante, dans la mesure où leur participation aide à atteindre les objectifs du projet.

Pour plus d'informations, consultez notre site Web:

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/three-key-actions/key-action-2/capacity-building-field-higher-education\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/three-key-actions/key-action-2/capacity-building-field-higher-education_fr)

Ou consultez les pages 178 à 194 du Guide du programme Erasmus +:

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019_fr.pdf)

**Date limite: 7 février 2019**

## Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse

Ces projets de coopération sont fondés sur des partenariats multilatéraux entre des organisations actives dans le domaine de la jeunesse dans les pays programmes et les pays partenaires et visent à encourager les échanges dans le domaine de la jeunesse, promouvoir la mobilité transnationale dans le domaine de l'éducation non formelle, et à renforcer la qualité du travail dans le secteur de la jeunesse et du volontariat.

Toute organisation de pays programme peut soumettre un projet au nom de toutes les organisations impliquées dans le projet (y compris les organisations dans les pays partenaires). Les organisations menées par des jeunes dans les pays ACP peuvent participer en tant qu'ONG, entreprise, EES, fondation ou autre organisme actif dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Les projets vont de 9 mois à 2 ans et peuvent être axés sur le renforcement des capacités ou sur les activités de mobilité. En matière de renforcement des capacités, les activités peuvent prendre la forme d'événements encourageant le dialogue politique, la coopération et l'échange de pratiques dans le domaine de la jeunesse. La mobilité peut consister en échanges de jeunes entre les pays programmes et partenaires (y compris les pays ACP), activités volontaires de/vers les pays partenaires éligibles, ou encore la mobilité des jeunes travailleurs entre les pays programme et partenaires.

Pour plus d'informations, consultez notre site Web:

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/three-key-actions/key-action-2/capacity-building-field-youth\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/three-key-actions/key-action-2/capacity-building-field-youth_fr)

Ou consultez les pages 195 à 212 du Guide du programme Erasmus+:

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019_fr.pdf)

**Date limite: 24 janvier 2019**

## Promouvoir l'excellence dans le domaine des études européennes

Les activités Jean Monnet promeuvent l'excellence dans l'enseignement et la recherche dans le domaine des études de l'Union européenne, favorisant le dialogue entre le monde universitaire et les décideurs politiques. Cette action du programme Erasmus+ finance des modules, des chaires et des centres d'excellence. Les EES des pays ACP peuvent solliciter ces activités.

Pour plus d'informations, consultez notre site web:

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/three-key-actions/jean-monnet-activites\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/three-key-actions/jean-monnet-activites_fr)

Ou consultez les pages 222 à 247 du Guide du programme Erasmus+:

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus2/files/erasmus-plus-programme-guide-2019_fr.pdf)

**Date limite: 22 février 2019**

